

INFORMATIONS RELATIVES AU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL ENTRE SIMALEP ET ALLEN ET AU NOUVEAU BAIL COMMERCIAL ENTRE SEV 56 ET ALLEN

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 octobre 2020, a autorisé :

- La conclusion d'un renouvellement du contrat de bail commercial entre SIMALEP et ALLEN portant sur les locaux situés au 1^{er} étage dans un immeuble situé au 119-121 Grande Rue à Sèvres ;
- La conclusion d'un contrat de bail commercial entre SEV 56 et ALLEN portant sur les locaux situés aux 5^{ème} et 8^{ème} étages au 119-121 Grande Rue à Sèvres.

En application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce, les informations relatives aux contrats sus-visés sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

1) Renouvellement du contrat de bail commercial entre SIMALEP et ALLEN :

NOM OU DENOMINATION SOCIALE DE LA PERSONNE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT INTERESSEE	Madame Emily AZOULAY et Monsieur Simon Azoulay
NATURE DE SA RELATION AVEC LA SOCIETE	Monsieur Simon AZOULAY est Président Directeur Général d'ALLEN SA et détient 75 % des droits sociaux de la société SIMALEP et en est également le Gérant. Madame Emily AZOULAY est Administrateur d'ALLEN SA et détient 25 % des droits sociaux de la société SIMALEP.
DATE DE CONCLUSION DE LA CONVENTION	20/05/2021
CONDITIONS FINANCIERES DE LA CONVENTION	Loyer principal annuel de 112 439,07 € hors taxes et hors charges.
OBJET DE LA CONVENTION	Renouvellement du bail commercial en date du 28 juillet 2011 aux mêmes conditions notamment en termes de surface, montant des loyers et des charges qui demeurent inchangées, et ce, à effet à compter du 01/05/2021, permettant notamment à ALLEN SA de sous-louer tout ou partie des locaux aux sociétés appartenant au Groupe ALLEN.
INTERET POUR ALLEN ET SES ACTIONNAIRES	ALLEN SA occupe d'autres étages de ce bâtiment au titre de contrats de location déjà en cours, dont trois conclus avec des tiers, et que les conditions locatives de ce contrat de bail commercial renouvelé sont similaires avec ce qui est pratiqué par les bailleurs tiers et sont conformes à celles pratiquées habituellement pour ce type de locaux. Cette opération s'inscrit de plus dans la politique immobilière du Groupe qui est de demeurer locataire des biens immobiliers dont ALLEN SA dispose.
RAPPORT ENTRE SON PRIX POUR ALLEN ET LE BENEFICE ANNUEL RETIRE	Neutre

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2) Conclusion d'un contrat de bail commercial entre SEV 56 et ALTEN :

NOM OU DENOMINATION SOCIALE DE LA PERSONNE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT INTERESSEE	Monsieur Simon Azoulay
NATURE DE SA RELATION AVEC LA SOCIETE	Monsieur Simon Azoulay est d'une part, associé à hauteur de 51% de la société SEV 56, ainsi que co-gérant de SEV 56, et d'autre part, Président Directeur Général d'ALTEN SA.
DATE DE CONCLUSION DE LA CONVENTION	20/05/2021
CONDITIONS FINANCIERES DE LA CONVENTION	Loyer principal annuel de 226 448,44 euros hors taxes et hors charges, se répartissant de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none">○ 5^{ème} étage : 111 053,80 euros○ 8^{ème} étage : 115 394,64 euros
OBJET DE LA CONVENTION	Bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux se composant de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none">- au 5^{ème} étage : 512m² environ,- au 8^{ème} étage : 500m² environ,- ainsi que 20 emplacements de parking en sous-sol, dans un immeuble situé au 119-121 Grande Rue à Sèvres pour une durée de 9 ans avec possibilité de sortie triennale, et ce, à effet à compter du 01/05/2021, et permettant notamment à ALTEN SA de sous-louer tout ou partie des locaux aux sociétés appartenant au Groupe ALTEN.
INTERET POUR ALTEN ET SES ACTIONNAIRES	ALTEN SA occupe d'autres étages de ce bâtiment au titre de contrats de location déjà en cours, dont trois conclus avec des tiers. Les conditions locatives de ce bail commercial sont similaires avec ce qui est pratiqué par les bailleurs tiers et sont conformes à celles pratiquées habituellement pour ce type de locaux. Cette opération s'inscrit de plus dans la politique immobilière du Groupe qui est de demeurer locataire des biens immobiliers dont ALTEN SA dispose.
RAPPORT ENTRE SON PRIX POUR ALTEN ET LE BENEFICE ANNUEL RETIRE	Neutre